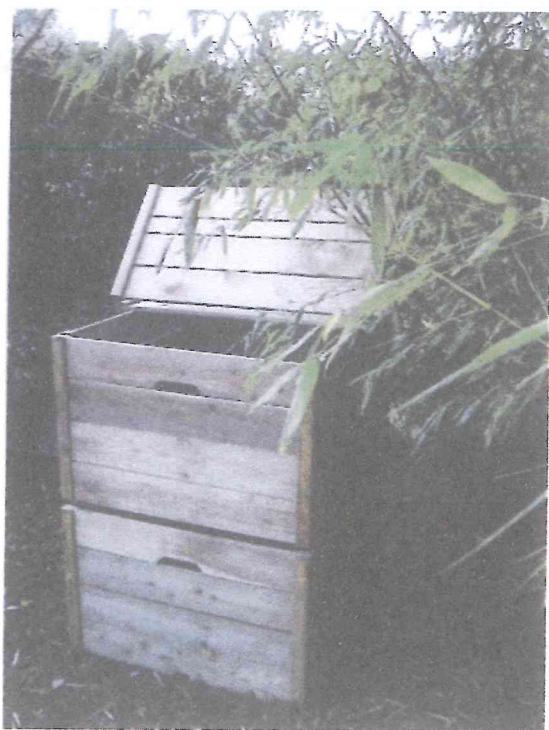




# CONVENTION

---

Régissant la cession des composteurs  
individuels aux particuliers



## ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM), représenté par Monsieur Pierre MONTAGNE, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes par le CS 2014-37.

*Ci-après dénommé « le SIRCTOM »*

ET

Madame/Monsieur.....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... E-Mail : .....

*Ci-après dénommé « Le PRENEUR »*

Pièce justificative présentée : .....

Lesquels sont convenus de la présente convention relative au bien ci-après identifié, à son usage qui s'y applique.

### Contexte

Afin de promouvoir la pratique du compostage individuel sur son territoire, le SIRCTOM cède **un composteur** aux usagers volontaires.

*Description technique du composteur mis à disposition par la présente :*

Marque : QUADRIA

Type : Composteur Individuel de Jardin plastique de 300L

Couleur : Verte

Composition : 100% produits synthétiques recyclés et recyclables

Certifié NF Environnement (NF 094)

Marque : EMERAUDE

Type : Composteur Individuel de Jardin bois de 600L

Couleur : Naturelle

Composition : Sapin Classe 3

Dès la signature du présent contrat, le composteur sera considéré comme la propriété du PRENEUR.

## Engagements du PRENEUR

Par la présente, le PRENEUR s'engage à :

- ↓ **Trier** ses déchets fermentescibles (repas de repas, épluchures...) et ne plus les jeter avec ses ordures ménagères ;
- ↓ **Utiliser le composteur** mis à sa disposition afin de réaliser du compost à partir des déchets fermentescibles qu'il aura trié ;
- ↓ **Contrôler le processus de compostage** et veiller à son bon déroulement ;
- ↓ **Solliciter les services techniques** du SIRCTOM en cas de dysfonctionnement du composteur ou de difficultés rencontrées dans le cadre de la pratique ;
- ↓ **Répondre aux enquêtes** éventuelles du SIRCTOM sur la pratique du compostage.

## Engagements du SIRCTOM

Par la présente, le SIRCTOM s'engage à :

- ↓ **Distribuer** au PRENEUR outre le composteur individuel :
  - Un guide pratique sur le compostage individuel ;
  - Une notice de montage ;
- ↓ **Répondre**, dans un délai de 10 jours, à toute question écrite concernant la pratique du compostage individuel.

Vous pouvez nous contacter :

- Par **courrier électronique**, à l'adresse e-mail suivante : [contact@sirctom.fr](mailto:contact@sirctom.fr)
- Par **courrier postal**, à l'adresse suivante :

SIRCTOM  
Z.A. Les Payots  
26140 Andancette

## Limites du contrat

Le SIRCTOM ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable de tout accident ou incident matériel ou corporel survenu suite à une utilisation quelconque du composteur.

Le SIRCTOM fixe la distribution des composteurs individuels à **une unité par foyer**.

De plus, l'utilisation du composteur à des fins autres que le traitement des déchets fermentescibles en vue de leur compostage est formellement interdite.

Par la présente, le PRENEUR s'engage à ne pas vendre ou céder à titre onéreux le composteur. Toute vente ou cession à titre onéreux pourra entraîner des poursuites de la part du SIRCTOM.

Modalités de règlement :

- Chèque bancaire
- Chèque postal

Fait en double exemplaires à ..... le...../...../.....

Le Président du SIRCTOM  
Pierre MONTAGNE

Le PRENEUR



Remarque : Toutes les informations que vous nous communiquerez seront confidentielles et utilisées uniquement par le SIRCTOM pour un suivi technique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au SIRCTOM